

## Séance publique du 1 mars 2006

### Délibération n° 2006-3235

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Avenant n° 1 (année 2006)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte*

Avec près de sept cents éco-entreprises réalisant 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaire (2004), employant plus de onze mille salariés et un pôle de formation et de recherche de notoriété internationale (plus de deux mille personnes travaillent dans la recherche en environnement en Rhône-Alpes), le pôle environnement lyonnais représente 9 % du secteur français de l'environnement. Il se compose de leaders européens (Suez, Veolia et leurs filiales Sita Remediation, GRS Valtech, Onyx), d'entreprises comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE) puisque 73 % des éco-entreprises lyonnaises ont moins de dix salariés.

La communauté urbaine de Lyon conduit depuis plusieurs années une politique de développement de la filière environnement qui s'inscrit dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise. Ses objectifs visent à développer un pôle chimie-environnement sur le territoire de l'agglomération et à favoriser le transfert des bonnes pratiques en environnement des grands groupes vers les PME. En 2005, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale sur la filière chimie-environnement (Axelera) constitue un nouveau levier de développement pour le secteur.

L'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) a pour vocation de favoriser les échanges entre professionnels mais aussi les synergies avec les différents éco-acteurs : laboratoires de recherche, organismes de formation, institutions et industries.

Pour répondre à son objectif de développement du secteur des éco-acteurs, le conseil de Communauté a délibéré le 17 janvier 2005 pour inscrire le soutien de la Communauté urbaine dans une convention triennale 2005-2007 avec l'Appel. Cette convention, signée le 1er mars 2005, précise que les subventions 2006 et 2007 devront faire l'objet d'un avenant.

#### *Le bilan des actions 2005*

En 2005, l'Appel a mis en place un certain nombre d'actions pour répondre aux objectifs d'animation du réseau des éco-acteurs et de valorisation des compétences en environnement présentes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise :

- l'organisation de la deuxième université d'été de l'environnement (22 au 23 septembre 2005) à l'institut français du pétrole (IFP) de Lyon sur le thème santé et environnement-prévention des risques et innovations scientifiques. Cet événement, qui vise à favoriser les échanges entre industriels et scientifiques, a rassemblé plus de 216 participants dont 80 entreprises et trois-quarts d'éco-entreprises, soit un taux de participation en hausse de 45 % par rapport à 2003,

- l'animation de quatre groupes de travail des éco-acteurs sur le thème du bruit, de l'analyse et des mesures environnementales, de l'éco-management, de la santé et environnement, des sites et sols pollués.

#### *Les objectifs et le programme d'actions 2006*

En complément de ses missions de promotion et d'animation, l'Appel mènera, en 2006, un programme d'action qui s'inscrit dans la continuité des objectifs définis dans la convention 2005-2007 :

- assurer le rôle de tête de réseau des professionnels de l'environnement en région lyonnaise :

. favoriser les échanges entre entreprises et milieux scientifiques en renforçant les partenariats avec le pôle de compétitivité Axelera et le réseau de recherche et d'expertise Envirhonalp : définition et formalisation des modalités de collaboration, mise en place d'actions conjointes (mobilisation des éco-acteurs lyonnais, opérations de communication communes...), animation de plates-formes d'échanges entre équipes de recherche et éco-entreprises (thématiques des bio-marqueurs, polluants biologiques, changement climatique, sédiments et boues, etc.),

. optimiser et compléter la qualification de l'offre de compétences des membres du réseau Appel par un recensement des savoir-faire (domaines d'expertises, technologies, domaines de recherche et développement, partenariats avec la recherche), une identification des savoir-faire sur le plan international (échanges et coopérations). Une base de données sera constituée et les résultats feront l'objet d'une diffusion,

. assurer une mission de conseil en tant que référent environnement auprès de la Communauté urbaine pour contribuer à la définition de la stratégie environnementale de l'agglomération lyonnaise (Scot, Agendas 21 locaux, etc.) ;

- valoriser les compétences de l'agglomération lyonnaise lors du salon Pollutec 2006 : premier salon mondial des équipements, des technologies et des services liés à l'environnement pour l'industrie et les collectivités locales, ce salon a accueilli, en 2004, plus de 65 000 visiteurs et quelques 2 400 exposants.

L'Appel mobilisera les acteurs du pôle environnement lyonnais pour Pollutec 2006 qui aura lieu à Lyon (Eurexpo) du 28 novembre au 1er décembre 2006 : recensement des acteurs et de leurs projets ; valorisation des compétences lyonnaises pendant le salon ; pilotage des actions collectives retenues par les acteurs lyonnais.

#### *Le budget prévisionnel 2006*

Libellé	Dépenses prévisionnelles année 2006 (en € TTC)	Libellé	Recettes prévisionnelles année 2006 (en € TTC)
fonctionnement association (locaux, frais généraux, salaires, etc.)	97 900	Appel - cotisations adhérents	110 900
animation des éco-acteurs lyonnais (partenariats Axelera-Envirhonalp, qualification de l'offre de compétence lyonnaise, Pollutec 2006, etc.)	69 300	Communauté urbaine	53 300
		produits de conférences	3 000
total	167 200	total	167 200

#### *L'évaluation*

L'évaluation de la convention 2006 avec l'Appel portera sur :

- l'intensité et la qualité des collaborations entre l'Appel, Axelera et Envirhonalp : nombre d'actions communes réalisées, nombre d'ateliers organisés, nombre de participants aux ateliers, taux de satisfaction des participants,

- la réalisation et la diffusion d'un rapport de synthèse sur la qualification de l'offre de compétences du réseau Appel, taux de satisfaction des membres du réseau,
- la mobilisation des éco-acteurs lyonnais pour Pollutec 2006 : nombre et qualité des actions communes réalisées, nombre et diversité des participants, retours de presse.

*Les modalités*

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Appel à hauteur de 53 300 € pour l'exercice 2006 afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de l'avenant n° 1 de la convention avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) et au versement d'une subvention d'un montant de 53 300 € pour 2006, à ladite association.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant à la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondante sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 65 7480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,